

CONSEIL MUNICIPAL du 3 JUILLET 2020

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt, le 3 juillet, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Magaud 8 rue du Moulin, sous la présidence de Mme Clémène RICHARD.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 juin 2020

Nombre de membres en exercice : 27

Présents : François GILET, Cécile DREURE, Mickaël MALLARD, Cécile ANSAR, Antoine GALOIS, Marietta RETAILLEAU, Pascal MOLLE, Maude RIGALLEAU, Cyril ROBERT, Edith AUGOT, Benoît VAN DER ELST, Jennie LANDRIAU, Patrick COUTAUD, Michèle GERARD, Alexis MARTINEAU, Catherine NOURRY, Etienne NAULEAU, Clémène RICHARD, Julien BENOIT, Eléonore GALLOIS, Nicolas DENIS, Evelyne MISSIRE, Max AUBIN, Annie MORVAN Pierre BLAIZEAU, Anne-Laure COUMAILLEAU, Gérard BOURRIEAU.

Mme Jennie LANDRIAU est désignée secrétaire de séance.

**_*_*_*_*_

M. le Maire (Philippe GABORIAU) ouvre la séance par un propos introductif : « Bonsoir à toutes et à tous. Il me revient de lancer cette séance d'installation du nouveau conseil municipal et ce moment également de passation. Juste avant, je veux simplement adresser un remerciement aux élus qui m'ont accompagné au cours de ces deux mandats. Je veux également remercier l'administration, les services municipaux pour leur collaboration. Je sais que notre administration est prête désormais à accompagner la nouvelle équipe municipale, elle le fera avec cœur, détermination et loyauté. Je veux aussi remercier l'assistance qui est ici en particulier saluer les deux anciens maires que je vais rejoindre pour être le 3^{ème} ancien maire de la commune. Je veux remercier et féliciter les 81 Dompierroises et Dompierrois qui ont souhaité s'engager dans ces élections. C'est bien de s'engager. C'est une campagne qui a été évidemment anormalement allongée et qui s'est passée, de mon point de vue, dans d'excellentes conditions et je sais qu'aujourd'hui nous avons un conseil municipal qui a été élu dans des conditions toutes à fait normales et acceptables et qui a une totale légitimité pour conduire les affaires de notre commune pendant 6 ans. J'appelle chacun à soutenir cette équipe dans l'intérêt de notre commune et de nos habitants.

Le quorum est atteint puisqu'il est exceptionnellement à 9 membres compte tenu des conditions qui sont encore en vigueur, je peux donc ouvrir cette séance.

Tous les élus sont présents, il n'y a donc pas de pouvoir. »

M. le Maire procède à l'appel de chacun des élus municipaux et déclare l'installation du nouveau conseil municipal.

M. le Maire fait lecture de l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et invite Mme Clémène RICHARD, la plus âgée des membres du conseil municipal, à venir s'installer à sa place et à prendre la présidence de cette séance.

Mme Clémène RICHARD : « Je suis très heureuse de présider cette séance d'installation du conseil municipal de cette mandature de la commune que j'habite depuis 46 ans. C'est pour moi une grande fierté d'être membre de ce conseil municipal et je suis très émue d'avoir à remettre dans quelques instants après l'élection l'écharpe au nouveau maire de la commune. »

Mme Clémène RICHARD propose de désigner Mme Jennie LANDRIAU comme secrétaire de séance et propose de désigner 2 assesseurs : Mme Maude RIGALLEAU et M. Pierre BLAIZEAU.

Mme Clémène RICHARD donne lecture des articles L 2122-4, L 2122-4-1, L 2122-5, L 2122-5-1, L 2122-5-2, L 2122-6 et L 2122-7 du CGCT.

Mme Clémène RICHARD fait un appel à candidature pour le poste de Maire. M. François GILET et Mme Evelyne MISSIRE se portent candidats au poste de Maire.

Mme Clémène RICHARD informe les conseillers municipaux que le bulletin de vote « En Avant Dompierre » se trouve dans leur sous-main ainsi que des bulletins blancs.

Mme Clémène RICHARD fait l'appel de chaque conseiller municipal qui dépose dans l'urne son bulletin de vote.

Les assesseurs, Mme Maude RIGALLEAU et M. Pierre BLAIZEAU procèdent au dépouillement des bulletins de vote. Ils procèdent au décompte du nombre de bulletins de vote qui est de 27 et à l'énoncé des noms. M. François GILET obtient 21 voix et Mme Evelyne MISSIRE 6 voix.

Mme Clémène RICHARD proclame que M. François GILET est élu Maire par le conseil municipal.

Mme Clémène RICHARD passe l'écharpe de Maire à M. François GILET et lui laisse la présidence de la séance.

DELIBERATION N° 2020/27 : ELECTION DU MAIRE

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à l'élection du Maire.

Premier tour de scrutin :

La présidente, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du maire,

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	27
À déduire :	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	27
Majorité absolue :	.14

Ont obtenu :

- M. François GILET	21 (vingt-et-un) voix ;
- Mme Evelyne MISSIRE	6 voix;

1. – M. François GILET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

M. le Maire (François GILET) prend la présidence de la séance et poursuit la séance par un discours : « Merci à toutes et à tous pour votre confiance. L'émotion est un peu là. Juste vous dire que je suis très heureux et très fier de la confiance que vous m'accordez. Je compte sur chacun d'entre vous, membres du conseil municipal y compris sur la minorité, pour que l'on puisse travailler ensemble au sein des commissions. Les engagements que nous avons proposés seront confirmés concernant la présidence de la commission des finances que nous souhaitons voir attribuer à la chef de file de la minorité. Un certain nombre de dossier et de chantier sont lancés que nous souhaitons confirmer et qui sont importants pour les Dompierroises et les Dompierrois que ce soit la question de la maison médicale, du complexe sportif de La Braconnière, la rénovation de l'école élémentaire et la cour de l'école maternelle. Je sais pouvoir compter sur l'ensemble de l'équipe, et je l'espère du conseil municipal, pour que nous puissions travailler ensemble au sein des commissions. Je veux remercier aussi l'administration pour la préparation, je sais que je peux compter sur elle pour nous accompagner dans ce mandat. Je salue bien évidemment nos trois anciens maires, Philippe bien évidemment, Dominique FRANCOIS qui nous fait l'amitié d'être présente également ce soir et M. Gérard HERMOUET.

Evidemment, il y a des enjeux de transition écologique auxquels nous serons particulièrement attentifs et mobilisés pour ce mandat. Cette semaine avait lieu la remise des propositions de la convention citoyenne au Président de la République. Vous avez suivi cela cette semaine, elle donne une tendance où les communes et les agglomérations vont avoir le pouvoir d'agir sur ces sujets là. Nous comptons bien, je vous le dis à nouveau, nous en saisir pour aller plus loin sur les questions de transition écologique. Nous allons avoir à prendre des décisions fortes en matière de solidarité en direction des Dompierroises et des Dompierrois qui souffrent des éléments de crise que nous avons connus. Je pense également aux associations Dompierroises et aussi aux artisans et aux chefs d'entreprise qui pendant cette période ont été touchés. Je renouvelle le souhait de travailler avec tout le monde, tous les acteurs impliqués dans la commune de Dompierre-sur-Yon quels qu'ils soient et vous remercier à nouveau de la confiance qui nous est faite.

Je veux aussi dire à Cécile DREURE que je compte particulièrement sur elle au sein de l'équipe. Vous dire aussi que je vous ai écrit à plusieurs reprises en vous disant que pour moi un Maire, c'était d'abord aimer les gens, c'est une conviction profonde, je serai le Maire de tous, les Dompierroises et les Dompierrois. Je vous remercie. »

M. le Maire précise que cette séance d'installation du conseil municipal est en Facebook live, c'est-à-dire que toutes les personnes qui sont sur les réseaux sociaux ou sur Facebook assistent en direct à cette séance qui est également enregistrée comme à son habitude.

Puis M. le Maire passe la parole à Mme Evelyne MISSIRE : « Juste quelques mots d'abord pour saluer M. GILET et le féliciter pour son élection en tant que Maire, donc félicitations M. GILET pour cette élection et félicitations aussi à son équipe. En tant qu'opposition, ce que nous souhaitons c'est que nos électeurs, ceux qui ont voté pour la liste « Dompierre Avenir 2020 », que leur voix soit entendue au sein du conseil municipal et nous formons le vœu de pouvoir travailler en toute transparence et en bonne intelligence avec l'équipe en place. »

M. le Maire remercie Mme Evelyne MISSIRE. Il reprend l'ordre du jour du conseil municipal et passe au second point.

DELIBERATION N° 2020/28 : FIXATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINT AU MAIRE

M. le Maire donne lecture de la délibération.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la fixation du nombre de postes d'adjoints au maire.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la Commune un effectif maximum de 8 adjoints ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir ce nombre de 8 adjoints afin d'assurer un suivi efficace des dossiers.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la création de 8 postes d'adjoints au Maire.

M. le Maire propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : « j'informe l'assemblée qu'il va falloir procéder à l'interruption de la séance afin, comme le précise la réglementation, de procéder à l'envoi au service de la réglementation et à l'affichage en mairie des délibérations de l'élection du Maire et de la fixation du nombre d'adjoint au maire. »

Reprise de la séance après environ 30 mn d'interruption : M. le Maire donne lecture des articles L.2122-2 du CGCT.

M. le Maire informe le conseil municipal que la liste des candidats aux postes d'adjoint « En Avant Dompierre » se trouve dans le sous main et précise que la liste « Dompierre Avenir 2020 » menée par Mme Evelyne MISSIRE ne propose pas de candidats. Il procède ensuite l'appel de chaque conseiller municipal qui dépose dans l'urne son bulletin de vote.

DELIBERATION N° 2020/29 – ELECTION DES ADJOINTS

M. le Maire donne lecture de la délibération.

Après avoir délibéré sur le nombre d'adjoints, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à leur élection.

Premier tour de scrutin

Monsieur le Maire, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des adjoints,

Monsieur le Maire a proposé de laisser quelques minutes pour le dépôt des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire.

Chaque conseiller municipal, a ensuite, à l'appel de son nom, remis dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	27
À déduire :	6
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :	21
Majorité absolue :	12

Ont obtenu :	
- M. François GILET	21

La liste de M. François GILET ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés Adjoints :

- Cécile DREURE
- Mickaël MALLARD
- Cécile ANSAR
- Antoine GALOIS
- Marietta RETAILLEAU
- Pascal MOLLÉ
- Maude RIGALLEAU
- Cyril ROBERT

Ensuite les assesseurs, Mme Maude RIGALLEAU et M. Pierre BLAIZEAU procèdent au dépouillement des bulletins de vote. Ils procèdent au décompte du nombre de bulletins de vote qui est de 27 et à l'énoncé des noms. La liste « En Avant Dompierre » obtient 21 voix et qu'il y a 6 bulletins blancs.

M. le Maire annonce que sont élus adjoints : Cécile DREURE, Mickaël MALLARD, Cécile ANSAR, Antoine GALOIS, Marietta RETAILLEAU, Pascal MOLLÉ, Maude RIGALLEAU et Cyril ROBERT.

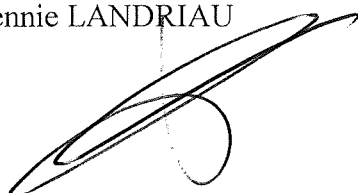
M. le Maire donne lecture de l'article 2121-7 du CGCT modifié par la loi 2019-809 du 1^{er} août 2016, article 13 et de la charte de l'élu.

M. le Maire informe que les articles L 2123-1 à L 2123-35 du CGCT ainsi que les article R 2123-1 à D 2123-28 seront adressés à chaque conseiller municipal par mail.

La séance est levée à 22 h.

La secrétaire de séance

Jennie LANDRIAU



M. le Maire

François GILET

